



NON A LA DISPARITION DES SOINS ORTHOPHONIQUES DANS LES HOPITAUX !

Le rendez-vous de l'intersyndicale des orthophonistes au ministère de la Santé se solde par une nouvelle absence de réponse

L'intersyndicale des orthophonistes avait demandé en mai 2014 à être reçue par la Ministre de la Santé.

Ce jeudi 17 juillet, nous avons rencontré la sous-directrice de la DGOS.

Cette dernière nous a clairement indiqué qu'elle n'avait toujours pas de mandat pour ouvrir des négociations salariales, et elle nous a renvoyés vers le ministère de la Fonction Publique... alors que ce dernier avait répondu à notre demande de rendez-vous en nous renvoyant vers le ministère de la Santé !

Nos compétences sont sanctionnées par un diplôme d'état, reconnu en janvier 2013 à 5 ans d'études post bac, les orthophonistes ne peuvent donc être attirés par un salaire en début de carrière à SMIC+60 euros. De fait, la situation de l'orthophonie dans les hôpitaux publics ne cesse de se dégrader, des collègues déjà en poste démissionnent et les postes sont morcelés, précarisés en l'absence d'attractivité.

Les patients accueillis à l'hôpital nécessitent des soins en phase aiguë, des prises en charges intensives, seule chance pour obtenir une récupération rapide ou un développement maximal du langage, de la communication ou de la déglutition.

Les orthophonistes hospitaliers doivent assurer la coordination des soins orthophoniques vers les soins de suite, et le lien avec les orthophonistes libéraux pour lesquels la demande de prises en charge dépasse bien souvent leurs possibilités.

De plus, ils assurent une grande part des enseignements universitaires, ils sont maîtres de stage des étudiants, leur absence de l'hôpital risque d'impacter à très court terme la formation et remet donc en cause l'avenir des prises en charge quel que soit le lieu.

Alors que dans ses grands plans le gouvernement déclare solennellement des objectifs de soins égaux sur tout le territoire, de coordination des soins, de suivis adaptés des handicaps, de formations de qualité, quelle est la réelle mise en application pour les situations déjà tendues, là où les soins ne sont déjà plus offerts à tous ?

L'intersyndicale doit être reçue mardi 22 juillet par le cabinet de la ministre de la Santé qui connaît déjà notre dossier. Nous n'accepterons pas d'être confrontés à nouveau à un refus d'ouverture des négociations. La mission essentielle des hôpitaux publics, les meilleurs soins pour tous les citoyens, n'est plus assurée et les orthophonistes ne l'acceptent pas.

Les orthophonistes unis mettront tout en œuvre pour obtenir du gouvernement une revalorisation.



CONTACTS PRESSE PAGE 2

CFTC Santé et Sociaux : Yannick LARTIGUE 06 81 29 21 92

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90 / Frédérique LECOQ 06 85 13 41 07

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Hervé ROCHAIS 06 19 69 01 74 / Christine ARDAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Jean VIGNES 06 58 58 96 06

UNADREO : Stéphanie BOREL 06 22 66 10 65

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59